

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 11 août 2025, à 19 h 00, en la salle du conseil de l’hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

- Présents :
- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
 - M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
 - M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
 - M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
 - M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absente : Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse Mme Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l’ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025
- 3.0 Adoption des comptes payés de juillet 2025
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour juillet 2025
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Demandes Dérogations et PIIA :
 - 6.1 Dérogation mineure 2025-06-0010 – 179 rue Dominion
 - 6.2 Dérogation mineure 2025-07-0011 - Lots 6 568 514 à 6 568 521, Rue Champêtre
 - 6.3 PIIA – 2025-07-0013 – 4095 Route 147
- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Adoption du règlement no 689 relatif à l’entretien et l’occupation des bâtiments
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 4 décembre 2025 – ajout à l’extrait de l’état
 - 8.2 Contrat toiture de la Bibliothèque
 - 8.3 Cession du puits et réservoir sur le lot 1 803 945
 - 8.4 Embauche au poste d’inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 8.5 Achat d’une camionnette
 - 8.6 Demande de paiement no 5 de Construction Alain Morin (CAM) pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel de Waterville
 - 8.7 Travaux du Centre multifonctionnel – Directive de changement DC-M-01
 - 8.8 Mandat Entretien ménager
 - 8.9 Rapport concernant une subvention relative au Programme d’aide à la voirie locale (PPA-CE) – Dossier KJE42664-44080 (5) – 20250424-001
 - 8.10 Rapport concernant une subvention relative au Programme d’aide à la voirie locale (PPA-ES) – Dossier UEP29777 – 44080 (5) – 20250424-001
 - 8.11 Travaux 660 rue Couvent - mandat surveillance partie architecture
 - 8.12 Mandat services professionnels mise à jour plans et devis Compton Est – de Couvent à Dépôt
 - 8.13 Sableuse- Décapage et peinture
 - 8.14 Demande d’exemption de taxes
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l’assemblée



ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

D’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT l’article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l’égard de l’ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2025 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2025

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 juillet soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 juillet : 767 249.92\$
Les salaires du 1er au 31 juillet: 31 007.95\$



La greffière-trésorière certifie par les présentes qu’il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 355.

5968-2025-08-11

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR JUILLET 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de juillet 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

5969-2025-08-11

DÉROGATION MINEURE 2025-06-0010 – 179 RUE DOMINION

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l’immeuble situé au 179, rue Dominion (lot 6 668 146) a soumis une demande de dérogation mineure concernant l’empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul avant minimal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 614 exige une marge de recul avant minimal de 9 mètres pour un bâtiment principal à l’intérieur de la zone I-3;

CONSIDÉRANT QUE le coin avant sud-ouest du bâtiment principal empiète de 1,26 mètre dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogation mineures doivent être analysées selon le règlement sur les dérogations mineures no. 402 et les critères de la loi sur l’aménagement et l’urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l’analyse du projet selon ces critères;

CONSIDÉRANT QUE l’application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande n’a pas pour effet d’aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l’environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation mineure pour régulariser l’implantation du bâtiment



principal sur le lot 6 668 146 à une distance de 7,74 mètres de la limite de terrain avant plutôt que 9 mètres, tel que requis par le règlement de Zonage no. 614;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l’unanimité

QUE la présente demande de dérogation mineure soit approuvée tel que recommandé par le CCU.

5970-2025-08-11

DÉROGATION MINEURE 2025-07-0011 - LOTS 6 568 514 À 6 568 521, RUE CHAMPÊTRE

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 6 473 050 à 6 473 053, situés sur la rue Champêtre ont déposé une demande de dérogation mineure concernant la largeur minimale des lots projetés;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent subdiviser des lots ayant une largeur à la rue de 10,5 mètres plutôt que 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement no. 615, article 5.2.2, exige une largeur minimale de 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le zonage permet actuellement les bâtiments jumelés dans la zone R-14;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis un avis favorable au projet;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-07-0011 permettant une largeur de 10,5 mètres plutôt que 12 mètres pour les lots 6 568 514, 6 568 515, 6 568 516, 6 568 517, 6 568 518, 6 568 519, 6 568 520 et 6 568 521 soit approuvée.

5971-2025-08-11

PIIA – 2025-07-0013 – 4095 ROUTE 147

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l’immeuble situé au 4095, route 147 (lot 2 444 471) a soumis une demande de modification extérieure de la résidence;



CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est assujetti au règlement sur les PIIA no. 618 – Secteur périmètre urbain d'Huntingville;

CONSIDÉRANT QUE les demandes assujetties au secteur de Huntingville doivent être analysées selon les critères d'analyse de l'article 5.12 du même règlement;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a soumis des plans des modifications projetées, indiquant le remplacement des revêtements extérieurs et de toiture, le remplacement des trois (3) galeries, le remplacement des portes et fenêtres et l'ajout d'une serre à l'arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera remplacé par du clin de pruche naturel et le revêtement de toiture par de la tôle de couleur brune;

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres seront remplacées par des fenêtres aux cadres noirs de dimensions identiques aux ouvertures existantes;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet selon les critères indiqués à l'article 5.12;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est d'avis que le projet respecte en majorité les critères d'analyse applicables;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que loggia devra être conservé tel quel avec l'ouverture arrondie;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que le garde-corps de type muret devra être conservé sur la galerie avant pour assurer la conservation des caractéristiques typiques du style architectural;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que les poteaux de soutien des galeries devront être en bois, d'une dimension et d'une apparence identique aux poteaux de soutien existants;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que les planches cornières devront être conservées ou remplacées et être d'une largeur identique (environ 30 cm);

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que les retours d'avant-toit doivent être conservés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser le projet de modification de l'immeuble situé au 4095, route 147 (lot 1 444 471) consistant au remplacement des revêtements extérieurs et de toiture, le remplacement des trois (3) galeries, le remplacement des portes et fenêtres et l'ajout d'une serre à l'arrière du bâtiment. Le tout conformément aux photos et plans soumis par le demandeur.



ET D’EXIGER QUE :

- la loggia soit conservée tel quel avec une ouverture arrondie;
- les garde-corps de type muret soient conservés sur les galeries;
- les poteaux de soutien des galeries soient en bois, d’une dimension et d’une apparence identique aux poteaux de soutien existants;
- les planches cornières soient conservées ou remplacées par des planches d’une largeur identique (environ 30 cm);
- les retours d’avant-toit sur la façade soient conservés;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

QUE la présente demande soit approuvée tel que recommandé par le CCU incluant les exigences déterminées par le CCU.

5972-2025-08-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 689 RELATIF À L’ENTRETIEN ET L’OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote pour
Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour
Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote contre
Le conseiller au siège no 6 René Bessette vote pour
Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote contre

Et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Ville de Waterville adopte le règlement 689 relatif à l’entretien et l’occupation des bâtiments.

5973-2025-08-11

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025 – AJOUT À L’EXTRAIT DE L’ÉTAT



ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un matricule à la liste présentée le 7 juillet 2025;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'ajout à la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de le transmettre à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi.

5974-2025-08-11

CONTRAT TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la bibliothèque est très endommagée et demande une réfection à très court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Les toitures Houle 2002 Inc. au montant de 18 855.91 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de Les toitures Houle 2002 Inc. pour les travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque pour un montant de 18 855.91 \$ taxes incluses.

5975-2025-08-11

CESSION DU Puits ET RÉSERVOIR SUR LE LOT 1 803 945

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville n'utilise plus le puits et le réservoir d'eau potable situé sur le lot 1 803 945, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire céder ce puits ainsi que le réservoir au propriétaire actuel de ce lot, soit Ferme Y Nadeau Enr;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel du lot 1 803 945 accepte de maintenir la servitude d'eau aux propriétaires des lots 1 801 954 et 1 801 955;



CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel du lot 1 803 945 devra assurer la sécurité d'accès au réservoir d'eau;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville autorise la cession du puits et du réservoir d'eau potable sur le lot 1 803 945 à Ferme Y Nadeau Enr. selon les conditions précédemment mentionnées;

Et

QUE la Ville autorise la directrice générale, Mme Nathalie Isabelle et la Mairesse Mme Nathalie Dupuis à signer tous les documents nécessaires à ladite cession.

5976-2025-08-11

EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler le poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher M. Francis Godbout au poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement à partir du 11 août 2025 selon l'entente d'embauche présentée par la direction générale;

De maintenir M. Justin Doyle, au poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement adjoint afin qu'il puisse remplacer à ce poste au besoin et qu'il assure l'accompagnement de Monsieur Godbout dans le transfert des dossiers.

5977-2025-08-11

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit faire l'acquisition d'une camionnette;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a fait la recherche d'une camionnette usagée depuis quelques mois et qu'il en a finalement trouvé une chez un particulier au montant de 31 000\$;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond



Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l’unanimité

D’entériner l’achat d’une camionnette Chevrolet Silverado 2021, appartenant à Hugo Frappier, au montant de 31 000\$ avant TVQ, en date 18 juillet 2025;

DE financier la dépense par le surplus de l’exercice.

5978-2025-08-11

DEMANDE DE PAIEMENT NO 5 DE CONSTRUCTION ALAIN MORIN (CAM) POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur CAM a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur a présenté une demande de paiement no 5 pour son avancement des travaux en date du 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour la surveillance ADSP, représentée par son sous-traitant Mire Architecture, a produit le certificat de paiement no 5 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 5;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l’unanimité

D'accepter le certificat de paiement no 5 préparé par Mire Architecture et;

D’approuver la demande de paiement no 5 de CAM au montant de 372 341.49 \$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel.

5979-2025-08-11

TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-M-01

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d’ajouts d’issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de l’église en Centre multifonctionnel sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’architecte présente, en date du 16 juillet 2025, la directive de changement (DC-M-01) concernant l’ajout d’un puit de pompage pluvial au montant de 9 113. 84\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller René Bessette



Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

D’approuver la directive de changement DC-M-01 tel que précédemment mentionné;

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d’emprunt no 670;

D’autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu’au montant maximal autorisé.

5980-2025-08-11

MANDAT ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE l’entente de service actuelle pour l’entretien ménager de divers bâtiments appartenant à la Ville, se terminera le 31 août 2025;

CONSIDÉRANT l’entente actuelle, avec Maintenance eXpert MSLG, prévoit une augmentation de 3% lors du renouvellement de l’entente, pour l’entretien ménager régulier de l’hôtel de ville, la salle municipale, le garage, ainsi que la bibliothèque;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité.

QUE la Ville de Waterville de poursuivre l’entente actuelle avec Maintenance eXpert MSLG pour l’entretien ménager pour une période de 1 an supplémentaire soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

5981-2025-08-11

RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) – DOSSIER KJE42664-44080 (5) – 20250424-001

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d’aide à la voirie pour les rues Short, Broadhurst et Paquette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 116 875\$;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité;



DE confirmer au Ministère des Transports et de la Mobilité durable la réalisation des travaux;

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les divers chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$ conformément aux exigences du MTMD;

DE demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-CE.

5982-2025-08-11

RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-ES) – DOSSIER UEP29777 – 44080 (5) 20250424-001

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) au montant total de 45 000\$ pour la réfection pour la réfection des rues Short, Broadhurst et Paquette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 116 875\$;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité;

DE confirmer au Ministère des Transports et de la Mobilité durable la réalisation des travaux;

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les divers chemins mentionnés pour un montant subventionné de 42 500 \$ conformément aux exigences du MTMD;

DE demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-ES.

5983-2025-08-11

TRAVAUX 660 RUE COUVENT – MANDAT SURVEILLANCE PARTIE ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour la surveillance de la partie architecture, des travaux de réfection du bâtiment situé au 660 rue Couvent;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Architech Design au montant budgétaire de 3 750\$ plus les taxes applicables pour la surveillance de la partie architecture des travaux de réfection du 660 rue Couvent;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité



D’octroyer le mandat à Architech Design pour la surveillance de la partie architecture des travaux de réfection du 660 rue Couvent au montant de 3 750\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

D’autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu’au montant maximal autorisé.

5984-2025-08-11

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS MISE À JOUR PLANS ET DEVIS COMPTON EST – DE COUVENT À DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d’ingénierie pour la mise à jour des plans et devis de la rue Compton Est, de Couvent à Dépôt;

CONSIDÉRANT l’offre de services de la firme WSP pour la mise à jour des plans et devis qu’ils ont réalisés en 2018, au montant de 14 900\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l’unanimité

D’octroyer le mandat à la firme WSP pour la réalisation de ce mandant au montant de 14 900\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

D’autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu’au montant maximal autorisé.

5985-2025-08-11

SABLEUSE- DÉCAPAGE ET PEINTURE

CONSIDÉRANT QUE la sableuse sur le camion de déneigement nécessite un décapage à jet de sable et une peinture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix pour la réalisation de ce travail;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

D’accepter la soumission de Jet de sable action inc au montant de 10 100 \$ plus les taxes applicables pour le décapage et la peinture de la sableuse.

5986-2025-08-11

DEMANDE D’EXEMPTION DE TAXES



CONSIDÉRANT QUE l'organisme Patrimoine Ascott Heritage a obtenu le 17 novembre 2016, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 2185, rue McVety à Waterville;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance, l'organisme a complété et a fait parvenir le formulaire à la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a 90 jours à compter du 5 août 2025 pour transmettre à la Commission son opinion à l'égard de la demande de reconnaissance de l'organisme ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande d'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 2185, rue McVety à Waterville

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente.

5987-2025-08-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

